

Assemblée générale des Nations Unies

VINGT-DEUXIÈME SESSION : LES SIX DERNIÈRES SEMAINES ¹

Séance plénière

En plus de voter sur des résolutions recommandées par les grandes commissions, l'Assemblée générale, en séance plénière, étudie également les questions à l'ordre du jour et les met aux voix. Jusqu'ici, elle a terminé l'étude de deux questions.

La première de ces questions, la représentation de la Chine communiste (désignée sous le titre plus ou moins controversé de « Restauration des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies »), figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis longtemps, et les partisans ont défendu leurs positions bien connues au moyen des arguments d'usage. La résolution faisant de cette question une « question importante » (ce qui fait qu'une résolution sur la question de fond exige une majorité des deux tiers pour être adoptée) a de nouveau été adoptée, et le Canada l'a appuyée, alors que les deux résolutions sur la question de fond ont été repoussées. L'une, présentée par l'Albanie, proposait la représentation de la République populaire de Chine et l'expulsion de la République de Chine (Taiwan); l'autre, présentée par l'Italie, faisait appel à un groupe d'études en vue d'un nouvel examen de toute la question.

Le Canada s'est abstenu de voter sur la première résolution parce qu, tout en répondant au désir du Canada de voir la République populaire de Chine faire partie des Nations Unies, elle dépouillait la République de Chine (Taiwan) de son droit tout aussi légitime de représentation. Le Canada a voté en faveur de la seconde résolution parce qu'elle semblait laisser entrevoir une façon nouvelle, voire fructueuse, d'envisager la question.

La deuxième question à l'ordre du jour, qui portait sur le besoin de « hâter le projet d'une définition de l'agression . . . », a été soumise par l'Union soviétique. Selon cette résolution, en définissant l'agression, il serait plus facile d'identifier les agresseurs et, ainsi, les Nations Unies seraient plus en mesure de rétablir et de maintenir la paix. Le point de vue canadien, qui se fonde sur l'expérience (la recherche d'une telle définition se poursuit depuis une quarantaine d'années), affirme qu'il sera à peu près impossible de s'entendre sur une définition, bien que des études aient élucidé un grand nombre des difficultés intrinsèques de la question. Une première difficulté provient de ce que la plupart des définitions proposées renfermaient elles-mêmes des termes qu'il aurait fallu définir. Une

¹ Voir le numéro de décembre pour les six premières semaines. Un rapport final paraîtra dans le numéro de février 1968.